[Papier en-tête du conseil scolaire]

Le 4 mars 2021

**OBJET : ÉLARGIR LA GRATUITÉ DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET LES STAGES RÉMUNÉRÉS AUX PROGRAMMES DE FORMATION DES PSSP OFFERTS PAR LES CONSEILS SCOLAIRES**

Madame, Monsieur, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, (prénom et nom du député ou de la députée), \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (circonscription),

Je m’appelle \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom de l’administratrice ou de l’administrateur) et je suis \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (titre du poste, p. ex., directrice ou directeur de l’éducation) au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (nom du conseil scolaire). Chaque année, nous décernons un diplôme à \_\_\_\_\_ (nombre de diplômé-e-s avant la COVID) personnes qui ont suivi notre programme de formation des PSSP. Au total, 95 % de ces diplômé-e-s sont embauchés au cours de stages supervisés. Ils obtiennent des emplois dans des établissements de soins de santé locaux.

Je m’adresse à vous aujourd’hui pour vous faire part de mon inquiétude concernant la décision de la province d’offrir la gratuité des frais de scolarité ainsi que des stages rémunérés uniquement aux étudiant-e-s des collèges communautaires. Cette mesure ne s’applique pas aux programmes de formation des PSSS offerts par les conseils scolaires. Certains de nos élèves envisagent déjà de quitter notre programme pour s’inscrire dans un collège communautaire qui offre la gratuité des frais de scolarité ainsi que des stages rémunérés. Cela est très injuste.

**Contrairement au but recherché, cette mesure n’entraînera pas une augmentation du nombre de PSSP qualifiés, bien au contraire.** **Nous sommes en pleine pandémie et en proie à une pénurie chronique de PSSP!**

J’exhorte le ministère de la Santé et le ministère des Soins de longue durée d’élargir immédiatement cette politique aux programmes de formation des PSSS des conseils scolaires.

N’hésitez pas à me contacter à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (courriel) ou par téléphone (numéro) si vous souhaitez discuter plus longuement de cette question.

Cordialement,